



Des copropriétaires ont besoin de vous

Par **barnay**, le **20/01/2017** à **20:21**

Bonjour, voilà en 2013 la personne qui avait beaucoup de parts 17 en tout sur 24 s'est permis de changer nos status de copropriétés en status d'ASL de lotissements avec des nouveaux règlements nous avons donc réagis et demandé conseil puis comme il a fallu prendre un avocat puis passé au tribunal ce que nous avons fait il a perdu nous avons été reconnu en copropriétés c'était super !!!!! noté sur le jugement (ASL du lotissement n'a pas d'existence juridique et en tout état de cause n'a aucune qualité pour agir à l' encontre des autres copropriétaires) jusque là nous étions content après le rendu du tribunal il a fallu prendre un syndic tout allez bien mais en 2015 nous recevons les comptes et nous nous apercevons que les frais de son avocat était en plus une somme de 1900€ donc nous avons expliqué au syndic que cette somme là était a ce monsieur le syndic nous a menacer de nous quitter si on n'acceptais pas puis pour 2016 on s'aperçoit que le syndic nous mettra des frais d'huissiers que ce monsieur à payer car nous avons donné nos charges à la CARPA et non a lui nous avons besoin de vous comment nous défendre comment récupérer l'argent qui n'avez pas le droit de nous réclamer doit on reprendre un avocat ou un huissier en plus il veut vendre ses parts donc si on ne fait rien nous perdons cet argent un grand merci cordialement Marie

Par **santaklaus**, le **21/01/2017** à **18:56**

Bonjour,
Prenez un Avocat pour vous sortir de cet imbroglio et pour calmer le syndic.

Cordialement

Par **barnay**, le **21/01/2017** à **21:17**

merci de votre réponse
nous pensons faire cela
cordialement Marie